

Carte d'identité Nimbus® CS

■ **NIMBUS® CS** : Marque déposée BASF

■ **Autorisation de vente** : n°2100185

■ **Composition** : clomazone (33,3 g/L)

+ métazachlore (250 g/L)

La clomazone est une matière active de FMC Corporation.

■ **Formulation mixte (ZC)** :

- Clomazone à la concentration de 33,3 g/L sous forme de Suspension de Capsules (CS)

- Métazachlore à la concentration de 250 g/L sous forme de Suspension Concentrée (SC)

■ **Classement toxicologique** :

H317 : peut provoquer une allergie cutanée, H400 : très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme



ATTENTION

■ **Distance aux points d'eau** : respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau

■ **Délai de rentrée dans la culture** : 48 heures après traitement

■ **Nombre maximum d'application par an** : 1

■ **Stade d'application** : en post-semis pré-levée stricte de la culture de colza

■ **Mode d'action** :

Métazachlore (famille chimique des chloroacétamides - Groupe HRAC : K3) :

Absorbé par l'axe hypocotyle et les racines des graminées et dicotylédones - Inhibe la germination.

Clomazone (famille chimique des isoxazolidinones – groupe HRAC : F3) :

Absorbé par les racines et l'hypocotyle lors de la germination. Distribué dans toute la plantule : entrave la synthèse de la chlorophylle et des caroténoïdes

Métazachlore : Ne pas dépasser la dose de 1000 g/ha de métazachlore sur une période de 3 ans en une ou plusieurs applications à compter d'août 2009

■ **Conditionnement** : bidon de 5 L (groupage par 4)

Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Nimbus® CS les atouts

- **Un désherbage en un passage*** ou en programme.
- **Un désherbage à spectre large avec une bonne efficacité** y compris sur gaillet, matricaire, crucifères (capselle, sisymbre...), vulpin et ray-grass.
- **La force d'une formulation optimisée et de la juste dose de clomazone.**

*Seules les fortes infestations de repousses de céréales nécessiteront l'application d'un anti-graminées de post-levée (type Stratos® Ultra + Dash® HC).

10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

AVANT L'APPLICATION	
	1 Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
	2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi.
	3 Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
	4 Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
	5 Surveiller le remplissage et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
	6 Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve et recycler dans le cadre des collectes Adivalor.

PENDANT L'APPLICATION	
	7 Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

APRÈS L'APPLICATION	
	8 Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
	9 Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
	10 Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF Agro recommande le procédé Osmofilm®

Contacts utiles

Informations techniques Etiquettes et FDS	BASF Agro	N°Azur 0 810 02 30 33 ou www.agro.bASF.fr
Une question de santé	MSA	Phyt'assistance N° Vert 0 800 887 887
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Sécurité 24h/24 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	N°Azur 0 810 12 18 85 ou www.adivalor.fr

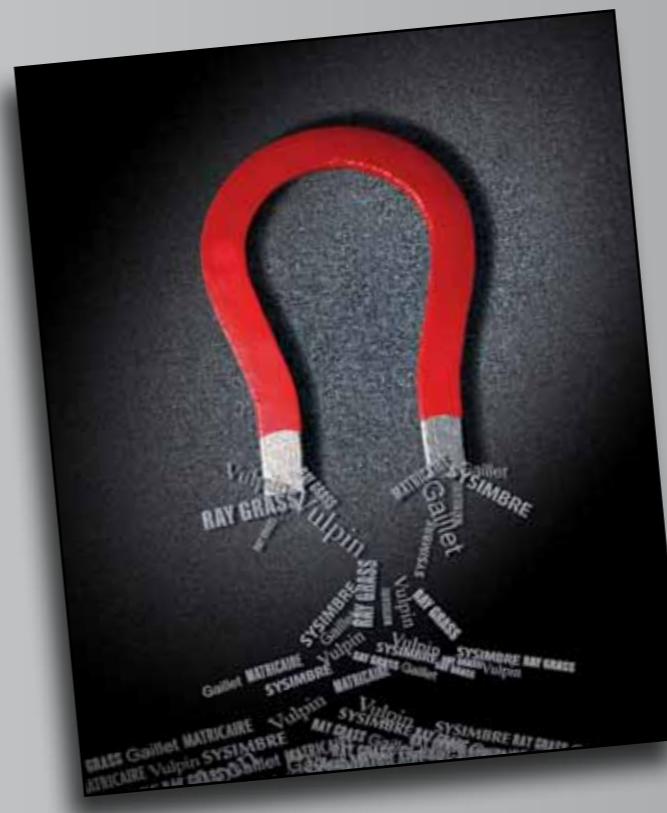
Protection utilisateur lors de la manipulation du produit :

Gants en nitrile ou néoprène EN374, lunettes de sécurité, masque jetable de type P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtement de travail de niveau de protection 4.

© Marque déposée BASF - Avril 2012 - Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du n° Azur BASF Agro (0810023033) qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Dangereux. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Avant toute utilisation de NIMBUS® CS, s'assurer de son adéquation avec la filière de production et avec les recommandations officielles régionales. 547COLHBED0412R.

Nimbus® CS

Nouvelle formulation optimisée



La force
irrésistible
du désherbage
en un seul
passage.

NIMBUS CS
INNOVATION

www.agro.bASF.fr

BASF

The Chemical Company

Nimbus® CS

La force herbicide sur graminées et dicots

- Nimbus® CS est efficace sur plus de 30 adventices très répandues dans les cultures de colza.
- Nimbus® CS a une efficacité renforcée sur le gaillet, la matricaire, les crucifères (capselle, sisymbre), le vulpin et le ray-grass, graminées de plus en plus difficiles à contrôler dans les rotations céréales-colza.

Dicotylédones

• Alchémille	90 à 100%
• Arabette	
• Capselle bourse à p.	90 à 100%
• Céraiste	
• Chénopode	90 à 100%
• Laïteron sp.	
• Lamier sp.	90 à 100%
• Lampsane commune	
• Matricaire	90 à 100%
• Morelle	
• Myosotis des champs	90 à 100%
• Passerage	
• Séneçon commun	90 à 100%
• Sisymbre	
• Stellaire	90 à 100%
• Tabouret des champs	
• Véronique sp.	

• Coquelicot	80 à 90%
• Gaillet gratteron	
• Renoncule sp.	80 à 90%
• Shéardie	
• Carotte sauvage	70 à 80%
• Euphorbe	
• Fumeterre	< 70%
• Mercuriale	
• Barbarée	< 70%
• Géranium à f. ronde	
• Géranium à t. grêle	< 70%
• Géranium disséqué	
• Géranium mou	< 70%
• Pensée	
• Ravenelle	< 70%
• Sanve	
• Scandix	

Graminées

• Pâturin annuel	90 à 100%
• Ray-grass	80 à 90%
• Vulpie	80 à 90%
• Vulpin	80 à 90%
• Brome sp.	< 70%
• Folle avoine	< 70%
• Repousse de blé	< 70%
• Repousse d'orge	< 70%

Les pourcentages affichés correspondent à des moyennes, ce qui n'exclut pas ponctuellement un niveau d'efficacité inférieur.



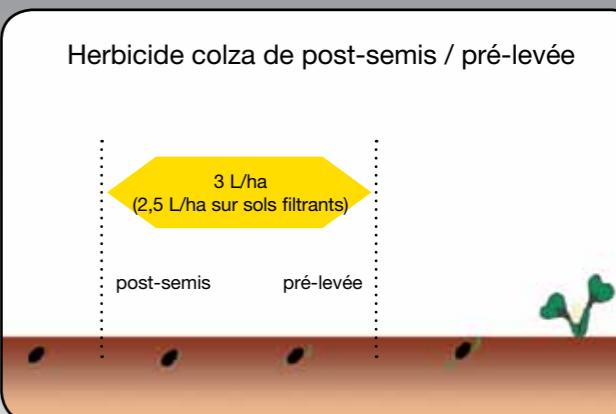
Nimbus® CS respecte les cultures de remplacement

De nombreuses cultures sont possibles en cas de retournement du colza pour une cause accidentelle (sécheresse, limaces) :

- Après un labour préalable : Betterave, Colza d'hiver, Luzerne, Trèfle, Graminées fourragères (sauf ray-grass), Céréales de printemps en respectant un délai de 120 jours entre l'application de NIMBUS® CS et le semis de la céréale suivante.
- Après un travail superficiel du sol : Colza de printemps, Féverole de printemps, Lin oléagineux au printemps, Maïs, Pois de printemps, Pomme de terre, Soja, Sorgho, Tournesol.

Les recommandations

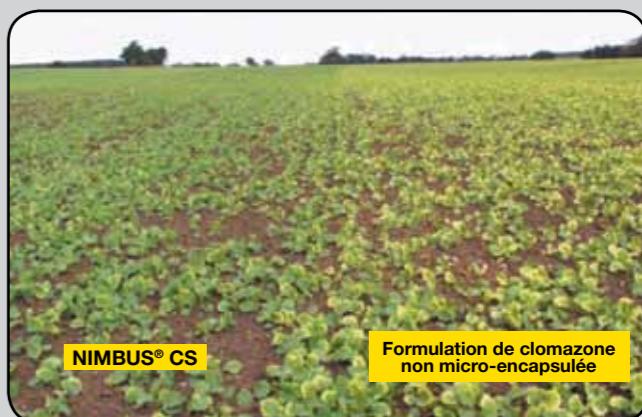
- Nimbus® CS s'utilise sans incorporation en post-semis, pré-levée du colza. Traiter sitôt après le semis pour profiter de l'humidité du sol ou dans les jours qui suivent et dans tous les cas avant la levée des premiers pieds de colza.
- Nimbus® CS peut être utilisé en programme avec un produit de pré-semis en cas de forte infestation de géraniums (ex : napropamide, conditions optimales d'utilisation : pré-semis incorporé à 2-4 cm).



Evitez la dérive de la pulvérisation sur les cultures voisines. Ne pas traiter à moins de 100 m d'un vignoble.

La force d'une nouvelle formulation prête à l'emploi : une sélectivité optimisée

NIMBUS® CS bénéficie d'une nouvelle formulation prête à l'emploi associant le métazachlore et une juste dose de clomazone sous forme micro-encapsulée. Celle-ci lui confère une sélectivité nettement améliorée par rapport aux solutions à base de clomazone non encapsulée.



Nimbus® CS vs Réf. C

Comparaisons 2 à 2 dans les mêmes situations.
Observations d'entrée d'hiver.

